

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du neuf septembre s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Jean-Michel MOLLOT, Patricia ALAIZEAU, Philippe CARCEL, Marc BOUCEY, Jean-François BLONDEL, Sylvie NAUD, Christian BRIGAND

Conseiller absent excusé : Marinette PELLERAY

Conseillers en exercice : 09 **Conseillers présents** : 08

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 28 juin 2019 ;
 - Compte-rendu des décisions du Maire ;
1. Décision modificative relative au rééquilibrage du budget communal en section d'investissement suite à la baisse des subventions attendues;
 2. Décision modificative relative à l'augmentation des crédits en dépenses d'investissement au budget communal;
 3. Délibération relative au mandatement des factures concernant l'achat du défibrillateur et des travaux d'électricité pour son installation;
 4. Délibération relative à l'adhésion auprès de RuraConnect ;
 5. Informations diverses :
 - Point sur l'organisation du repas de l'amitié ;
 - Session de formation destinée à l'usage du défibrillateur ;
 - Mise en place du dispositif " Citoyens Vigilants;
 6. Questions diverses.
-

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de Séance : Jean-François BLONDEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2019.

Introduction :

En avant-première de son ouverture prévue en Octobre, M le Maire présente la cabine de téléconsultation médicale installée le 19 août à l'ensemble des élus. Une démonstration sur le déroulement d'une téléconsultation (en mode test pour la circonstance) est effectuée avec François Gambarelli, Directeur des opérations chez H4D, depuis Paris.

Compte-rendu des décisions du Maire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal dans le cadre de ses attributions, des différents investissements effectués pour l'aménagement du local de télémédecine et autres installations extérieures :

- Radiateur électrique, lanternes extérieures et marquise : 321,00 €
- Vitrine extérieure, tableau aimanté et horloge : 390,00 €
- Meuble sous évier et meuble pour le rangement du matériel médical : 179,90 €
- Extincteurs Eurofeu (feu et électrique) : 336,85 €
- Panneaux de signalisations et plaques (cabinet médical connecté) : 552,00 €

Application Panneau Pocket : lancée début août, c'est un succès auprès des habitants, sauf pour ceux ne disposant pas de Smartphone.

Prêt relais : lors du conseil municipal du 28 juin dernier, il avait été décidé de recourir à un emprunt pour financer l'acquisition de la cabine de télémédecine (57 500,00 € HT). Sur conseil de la Trésorière Principale, au vu de la bonne gestion comptable du budget de la commune, le solde de trésorerie du budget communal s'avère suffisant pour régler cette facture en attendant la perception des subventions.

DÉLIBÉRATION N° 1909-01**Décision modificative n°1 au budget communal
Rééquilibrage de la section d'investissement**

M le Maire explique que suite à la baisse de certaines subventions prévues au budget primitif, il convient de rééquilibrer ce dernier et propose la décision modificative suivante :

<u>INVESTISSEMENT :</u>	<u>Avant</u>	<u>Décision Modificative</u>	<u>Après</u>
Recettes : au 13251	8 625,00 €	- 8 625,00 €	0 €
au 1312	11 500,00 €	- 11 500,00 €	0 €
au 1323	20 449,00 €	- 1 035,00 €	19 414,00 €
au 021	30 876,00 €	+ 21 160,00 €	52 036,00 €
 <u>FONCTIONNEMENT :</u>	 <u>Avant</u>	 <u>Décision Modificative</u>	 <u>Après</u>
Dépenses : au 023	30 876,00 €	+ 21 160,00€	52 036,00 €
au 022	13 253 00 €	- 2 850,90 €	10 402,10 €
 Recettes : au 6419	0 €	+ 2 182,60 €	2 182,60 €
au 7482	3 000,00 €	+ 4 071,00 €	7 071,00 €
au 6479	0 €	+ 3 620,00 €	3 620,00 €
au 73223	6 000,00 €	+ 8 435,50 €	14 435,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 1909-02**Décision modificative n°2 au budget communal
Augmentation des crédits en dépenses d'investissement**

M le Maire explique que suite aux dépenses d'investissement supplémentaires liées à l'installation de la cabine de télémédecine, il convient d'augmenter les crédits en section d'investissement au chapitre 21. Il propose la décision modificative suivante :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	<u>Avant</u>	<u>Décision Modificative</u>	<u>Après</u>
Dépenses: au 022	10 402,10 €	- 8 000,00 €	2 402,10 €
: au 023	52 036,00 €	+ 8 000,00 €	60 036,00 €
 <u>INVESTISSEMENT :</u>	 <u>Avant</u>	 <u>Décision Modificative</u>	 <u>Après</u>
Recettes : au 021	52 036,00 €	+ 8 000,00 €	60 036,00 €
Dépenses au chapitre 21	77 768,00 €	+ 8 000,00 €	85 768,00 €
(détails par articles) au 21568	0 €	+ 370,00 €	+ 370,00 €
au 2184	0 €	+ 500,00 €	+ 500,00 €
au 2188	0 €	+ 1 600,00 €	+ 1 600,00 €
au 2152	2 350,00 €	+ 850,00 €	+ 3 200,00 €
au 21311	0 €	+ 980,00 €	+ 980,00 €
au 2135	69 000,00 €	+ 1 500,00 €	+ 70 500,00 €
au 2183	218,00 €	+ 200,00 €	+ 418,00 €
au 2158	0 €	+ 2 000,00 €	+ 2 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 1909-03

Achat d'un défibrillateur avec travaux d'installation et d'électricité

M le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal, il avait été évoqué l'achat d'un défibrillateur afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Défibrillateur automatique : Devis CARDIOP pour un coût de 1 552,80 €. Un contrat de maintenance de 3 ans sera souscrit pour 180,00 € /an et une formation destinée à l'utilisation de l'appareil est également prévue pour un montant de 360,00 €.

Travaux d'électricité et d'installation du défibrillateur : Devis de l'entreprise Voltelect de Courville-sur-Eure, pour un coût de travaux de 974,05 €. (occasion d'installer une prise extérieure sous la fenêtre de la cuisine afin de faciliter les branchements lors des différentes manifestations.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- l'acquisition du défibrillateur pour un montant de 1 552,80 € TTC,
- les travaux d'électricité et d'installation pour un montant de 974, 05 € TTC

DÉLIBÉRATION N° 1909-04

Adhésion RuraConnect

M le Maire présente la plateforme RuraConnect, nouvel outil numérique en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France. Un service gratuit et innovant qui permet aux communes rurales de mettre à disposition de « télétravailleurs » des bureaux et des salles de réunion qu'elles n'utilisent pas ou peu. Une façon de lutter contre l'isolement des télétravailleurs tout en redynamisant nos campagnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à RuraConnect.

Informations Diverses :

- Point sur l'organisation du repas de l'amitié : le dimanche 06 octobre 2019 à midi, le traditionnel repas gastronomique sera élaboré par le restaurant traiteur Le Villageois. Les courriers avec coupon de réservation seront distribués courant de semaine prochaine.
- Session de formation destinée à l'usage du défibrillateur : comme énoncé précédemment, un défibrillateur sera installé courant septembre dans la cour de la mairie. A cet effet, une formation d'environ 1H30 est prévue pour l'ensemble du conseil municipal. Celle-ci se tiendra le mercredi 09 octobre à 14h00 dans les locaux de la mairie. Cette formation sera proposée au Président du comité des fêtes du Favril.
- Mise en place du dispositif "Citoyens Vigilants" : en partenariat avec la gendarmerie, la commune souhaite mettre en place ce dispositif, par le fait de citoyens volontaires faisant acte de vigilance afin d'alerter la Gendarmerie en cas de danger (comportement suspect, cambriolage...) sur la commune. Une réunion sera prochainement organisée avec la Gendarmerie afin d'expliquer le dispositif à la population.
- Rénovation du caquetoire de l'Eglise du Favril : les travaux réalisés par l'entreprise Petrement devraient commencer prochainement.
- Levez les yeux ! : nouvelle opération spécifique aux scolaires lancée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le Ministère de la Culture dédiée à la découverte du patrimoine et de l'architecture. Le temps d'une journée, le vendredi 20 septembre 2019, veille des Journées européennes du patrimoine, Mme Destouches, directrice de l'école de Pontgouin/Le Favril accompagnée de Mesdames Guzowski et Brigand, organisent un parcours découverte des villages de Pontgouin et Le Favril pour les classes de CM1 et CM2. Les élèves commenceront leur visite par le Château de la Rivière, les écluses de Boizard suivi de la mairie du Favril et principalement son ancienne salle de classe (reconstituée) puis la Croix Bel Air et pour finir l'Eglise du Favril.
- Livraison du calcaire : il sera livré courant de semaine prochaine. L'agent communal accompagné de M Mollot, se chargeront de remblayer les endroits prévus sur la commune.
- Plaques numérotées : les habitants ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de numéro d'habitation, ont reçu la semaine dernière, un courrier les invitant à venir retirer leur plaque numérotée en mairie. Ils peuvent également demander l'aide de l'agent communal pour la pose du matériel.
- Curage de la mare devant la mairie : l'entreprise Verdier a démarré les travaux de curage.
- Visite du Sénat : confirmation de la réservation du car "les voyages Delafoy" qui conduira les membres du Conseil Municipal au Sénat le jeudi 17 octobre 2019.
- Remerciements : M le Maire tient à remercier Ludivine Mollot pour sa collaboration dans la reproduction du nouveau plan du cimetière du Favril, qui permettra à Sylvie Naud de finaliser son travail commencé il y a quelques mois sur la mise à jour des emplacements avec Philippe Carcel.

Aucune question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Jean-François BLONDEL